

Les instruments et les mécanismes juridiques et la lutte contre les violences faites aux personnes vulnérables

Les instruments et les mécanismes juridiques de lutte contre les violences faites aux personnes vulnérables.

Les mécanismes concernent les juridictions compétentes pour juger les cas de violences faites aux personnes vulnérables : Il s'agit des tribunaux de 1^{ère} instance et des cours d'appel qui sont saisis à la suite de plaintes déposées par les victimes dans les services de police ou de gendarmerie.

Les moyens concernent les organisations, les institutions et les ONG qui interviennent dans la défense des droits des personnes vulnérables.

Exemple : le ministère des droits de l'homme, le ministère de la femme, de la famille et de l'enfant, le ministère des affaires sociales, la commission nationale des droits de l'homme de Côte d'Ivoire (CNDHCI)

Les personnes vulnérables

Ce sont des personnes considérées comme fragiles du faite de leur âge et de leur état physique et psychologique.

Exemple : les enfants, les femmes, les handicapés (mentaux, physique, les mal voyants, les malentendants), les personnes du troisième âge et les minorités.

Les causes et les formes de violences faites aux personnes vulnérables

Identifications des formes de violences faites aux personnes vulnérables :

Les mauvais traitements exemples : les enfants travaillant dans les plantations, la pédophilie, les violences conjugales, le refus d'embaucher les handicapés, le refus de céder la place réservée aux handicapés dans les transports en commun.

Identification des causes :

Le non respect de leurs droits, -l'intolérance le non respect de -la dignité des autres,

-le non respect du principe d'acceptation de l'autre avec sa différence

-la méconnaissance des droits de l'homme.



L'importance de l'utilisation des voies de recours juridiques, de la lutte contre les violences faites aux personnes vulnérables

-La loi condamne le principe de se faire justice.

-Rétablissement des personnes dans leurs droits, préservation de l'harmonie sociale, l'épanouissement social, la réparation du préjudice subi.